

N° : 200-06-000154-123

ANDRÉ DORVAL

Requérant

c.

INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE
ET SERVICES FINANCIERS INC.

Intimée

**REQUÊTE POUR PERMISSION D'AMENDER LA REQUÊTE POUR AUTORISATION
D'EXERCER UN RECOURS COLLECTIF ET POUR ÊTRE REPRÉSENTANT**
(art. 1016 C.p.c.)

**À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, SIÉGEANT EN
DIVISION DE PRATIQUE DANS LE DISTRICT JUDICIAIRE DE QUÉBEC, LE
REQUÉRANT EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. Le 5 octobre 2012, le requérant a signifié à l'intimée une requête pour permission d'exercer un recours collectif et pour être représentant (la « Requête »);
2. Le requérant souhaite amender la Requête afin d'ajouter au Sous-Groupe 2 les membres du Groupe dont l'assuré est décédé après que la *Valeur nominale initiale*¹ des garanties d'assurance-vie ait été réduite, et en modifiant les conclusions qui leurs sont applicables, tel qu'il appert de la requête amendée pour permission d'exercer un recours collectif et pour être représentant en annexe;
3. Sans cet amendement, le Sous-Groupe 2 ne vise que les membres du Groupe dont l'assuré est décédé alors que le contrat était déchu;

¹ Dans la présente requête, les mots en italique et débutant par une majuscule sont définis au contrat d'assurance-vie universelle Uniflex, pièce R-1.

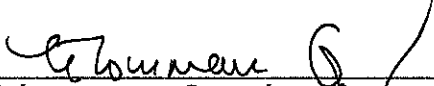
4. Or, certains membres du Groupe ont réduit la *Valeur nominale initiale* de leurs garanties plutôt que de laisser le contrat tomber en déchéance, et sont décédés par la suite;
5. Au décès de l'assuré, une *Prestation* réduite a donc été versée au bénéficiaire;
6. La conclusion visant le Sous-Groupe 2 doit donc aussi être amendée pour que l'intimée soit condamnée à payer la différence entre la *Prestation* initialement prévue avant la réduction de la *Valeur nominale initiale* et la *Prestation* réduite qui a effectivement été versée;
7. Par ailleurs, la définition du Sous-Groupe 3 a été modifiée pour y enlever une condition superflue;
8. Ces amendements n'ont pas pour effet d'ajouter de nouveaux membres du Groupe, mais uniquement de préciser les conclusions applicables à certains d'entre eux.

PAR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCORDER au requérant la permission d'amender les allégations et conclusions de sa requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour être représentant, selon la requête amendée pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour être représentant;

LE TOUT sans frais, sauf en cas de contestation.

Québec, le 11 septembre 2013


LÉTOURNEAU GAGNÉ SÉNÉCAL
Procureurs du requérant

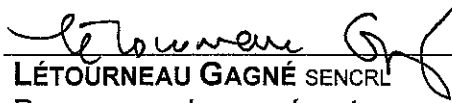
AVIS DE PRÉSENTATION
(Article 78 C.p.c.)

Destinataire : **Me Jean St-Onge**
LAVERY, DE BILLY
1, Place Ville-Marie, bur. 4000
Montréal (Québec) H3B 4M4

Procureurs de l'intimée

PREVEZ AVIS que la *Requête pour permission d'amender la requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour être représentant* sera présentée devant l'honorable Jocelyn Geoffroy, j.c.s., siégeant comme juge désigné dans la présent dossier, dans et pour le district de Québec, le **10 octobre 2013**, à compter de **14 h 00**, par voie de conférence téléphonique.

Québec, le 11 septembre 2013


LÉTOURNEAU GAGNÉ SENCRL
Procureurs du requérant

* * * Rapport de résultat de la communication (Sept11. 2013 10:44AM) * * *

1) Letourneau Gagne 418 692 1108
2)

Date/Heure : Sept11. 2013 10:42AM

Fich N°	Mode	Destinataire	Page	Résult	Page Non TX.
6398	TX en mémoire	15148718977	P. 5	OK	

Cause erreur

E. 1) Raccroché ou erreur ligne
E. 3) Pas de réponse
E. 5) Taille max. e-mail dépassée

E. 2) Occupé
E. 4) Pas un télécopieur

Létourneau
AVOCATS **Gagné**

BORDEREAU DE SIGNIFICATION PAR TÉLÉCOPIEUR
(Article 146-02 C.p.c.)

Destinataire : Me Jean St-Onge, Ad. E.	Expéditeur : Me Suzanne Gagné, Ad. E.
Société : LAVERTY, DE BILLY	Date : 11 septembre 2013
Télécopie : (514) 871-8977	Nombre de pages : 5 (incluant celle-ci)
Téléphone :	N/C : 2427-01
Opératrice : Roxane Guy	

Nom des parties :	ANDRÉ DORVAL c. INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.	Requérant Intimée
N° du dossier de la Cour :	280-06-000154-123	
Nature du document :	REQUÊTE POUR PERMISSION D'AMENDER LA REQUÊTE POUR AUTORISATION D'EXERCER UN RECOURS COLLECTIF ET POUR ÊTRE REPRÉSENTANT	

Avis de confidentialité

Ce message est strictement réservé à l'attention du destinataire et peut contenir de l'information confidentielle. Si le lecteur n'est pas le destinataire projeté, ce lecteur est par les présentes avisé que toute dissémination, distribution ou copie de cette communication est prohibée. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous téléphoner immédiatement et nous retourner le message original, à nos frais, à l'adresse mentionnée ci-dessous.

COUR SUPÉRIEURE
(Recours collectif)
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° : 200-06-000154-123

ANDRÉ DORVAL

Requérant

c.

**INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE
ET SERVICES FINANCIERS INC.**

Intimée

**REQUÊTE POUR PERMISSION D'AMENDER LA
REQUÊTE POUR AUTORISATION D'EXERCER
UN RECOURS COLLECTIF**
(art. 1016 C.p.c.)

ME SUZANNE GAGNÉ
BL 5200 **2427-01**

Létourneau
AVOCATS Gagné

S.E.N.C.R.L.
116, rue St-Pierre, bureau 111
Québec (Québec) G1K 4A7

Tél. : 418 692-6697

Téloc. : 418 692-1108

www.letourneaugagne.ca